République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mercredi 23 juillet 2025

Délibération N° DE_044_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 16/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Ronna CHALVET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parcelles 320 D 385 et 719 - M.RIEU Jean-Yves

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles suivantes :

- 320 D 385 Lieudit Les Micheleriers d'une contenance de 17a 34ca
- 320 D 719 Lieudit Les Micheleriers d'une contenance de 12a 89ca

Les parcelles se situent en zone de préemption ENS, il est proposé au conseil municipal d'acquérir ces parcelles appartenant à Monsieur RIEU Jean-Yves au prix de 300 euros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide

- D'ACQUERIR les parcelles 320 D 385 et 320 D 719 au prix de 300 euros
- D'INSCRIRE la somme au budget
- DE PRENDRE EN CHARGE les frais inhérents à l'acquisition
- DE DONNER l'autorisation à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDÈCHE)

Ronna CHALVET

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

007-210701470-DE_044_2025-DE
A G E D I